

À-valoir sur droits d'auteur, combien demander ?

Description

Il y a des constantes dans la vie.

L'une d'elles est que la récompense est à la mesure du risque qu'on veut prendre.

Si un éditeur vous promet 20 % de droit d'auteur sur un livre, le risque est qu'il se vende comme des confettis de la porte d'un cimetière.

Plus le pourcentage sera grand plus le risque d'avoir affaire à un flibustier de l'édition sera élevé. Sur Internet ce n'est pas rare.

Examinez ceci : si vous souhaitez un fort à-valoir* (avance sur droit d'auteur), cela induit que vous ne croyez pas en votre livre, que tout ce qui compte pour vous, c'est de voir votre livre édité, de pouvoir dire ensuite, je suis un auteur.

Méfiez-vous, les éditeurs ne sont pas dupes, ils connaissent bien cet état d'esprit.

En revanche, si vous demandez pas ou peu d'à-valoir*, mais un pourcentage plutôt prétentieux pour un débutant. Par exemple 8 % voire 10 %, cela montre que vous êtes sûr que votre livre va se vendre. Qu'il va trouver de nombreux lecteurs.

L'éditeur sera plus enclin à vous suivre sur ce chemin.

Cela dit, quand on commence une carrière d'écrivain, quand un éditeur s'intéresse à notre manuscrit, on est prêt à tout...

Abandonner le titre qu'on aime tant, la couverture dont on rêve, la belle avance sur droit d'auteur. On signe tout contrat les yeux fermés, quelles que soient les conditions du mariage et les conditions. Plus tard, on s'en veut, et le divorce peut coûter cher...*

Un à-valoir n'est pas remboursable par l'auteur

Demain, jeudi 28 juin, à Bordeaux aux 48h de la pige, j'anime un atelier d'écriture créative et signe mon livre, ce sera un plaisir de vous rencontrer.

[Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine](#) 1, rue Jacques-Ellul à Bordeaux, dans le centre-ville.

[Dyslexie_fautes][Dyslexie_fautes]

Auteur

jmp33entre211940